

BULLETIN D'ADHESION 2019

A retourner à votre section départementale ou à : SneC-CFTC 128 avenue Jean Jaurès 93697 PANTIN Cedex

Nouvelle adhésion Renouvellement Reprise N° INARIC : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Mme M. Nom : Prénom :

Né(e) le : / /

N° appartement ou étage - tour - résidence - etc. :

Numéro : Voie :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Email :

Etablissement : Nom :

Code postal : Ville :

Ecole sous contrat d'association Ecole sous contrat simple
 Collège LEG LT LP OAA Enseignement Agricole
 Enseignement Supérieur (classe à préciser STS, CPGE, etc.) : Autres :

Fonction syndicale : Délégué syndical Correspondant RSS Elu DP Elu CE Elu CHSCT Elu CSE

Salarié de droit privé : Cadre Agent de maîtrise Employé
 Famille vie scolaire : Famille services support :

Salarié de droit privé agri : Cadre Agent de maîtrise Employé Fonction :

Enseignant du 1^{er} degré : Prof. des écoles Instituteur MA
S'il y a lieu : hors-classe classe exceptionnelle

Enseignant du 2nd degré : Discipline :
 MA AE CE-EPS Agrégé Certifié PEPS PLP PEGC PCEG
S'il y a lieu : hors-classe classe exceptionnelle

ENSEIGNANT préciser : Contractuel (établissement sous contrat d'association) Agréé (établissement sous contrat simple)
 Délégué auxiliaire / suppléant Fonctionnaire détaché Contrat de droit privé

Enseignant agricole : Discipline : Catégorie :



Chef d'établissement : 1^{er} degré 2nd degré

Retraité

Je déclare adhérer au SneC-CFTC et règle ma cotisation de € calculée en fonction de mes ressources.

Mode de règlement : Chèque à l'ordre du SneC-CFTC (voir au verso)
 Prélèvement mensuel (Joindre le mandat de prélèvement et un RIB)

A le Signature

 **Chaque adhérent bénéficie d'un crédit d'impôt égal à 66 % de sa cotisation syndicale** 
(y compris dans le cadre du prélèvement à la source)

Rémunération * (en €)	Montant à régler *	Coût mensuel après crédit d'impôt	Rémunération * (en €)	Montant à régler *	Coût mensuel après crédit d'impôt	Rémunération * (en €)	Montant à régler *	Coût mensuel après crédit d'impôt
0 à 250	35 €	0,99 €	922 à 1075	94 €	2,66 €	1896 à 2100	156 €	4,42 €
250 à 418	50 €	1,42 €	1076 à 1229	102 €	2,89 €	2101 à 2305	166 €	4,70 €
419 à 528	58 €	1,64 €	1230 à 1383	112 €	3,17 €	2306 à 2510	177 €	5,02 €
529 à 655	66 €	1,87 €	1384 à 1536	125 €	3,54 €	2511 à 2766	189 €	5,36 €
656 à 788	74 €	2,10 €	1537 à 1690	135 €	3,83 €	2767 à 3074	201 €	5,70 €
789 à 921	84 €	2,38 €	1691 à 1895	146 €	4,14 €	Plus de 3074	215 €	6,09 €

* Salaire mensuel brut y compris HSA, ISOE, ISAE, SFT ou pension mensuelle en €

* Montant à pratiquer en cas d'adhésion en cours d'année civile. Nous contacter.

N° département : |_|_|_|_|

N° INARIC : |_|_|_|_|_|_|_|_|

SNEC CFTC
FR08ZZZ457124
128 av Jean Jaurès
93697 PANTIN CEDEX

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA



EN SIGNANT CE FORMULAIRE DE MANDAT, VOUS AUTORISEZ LE SNEC CFTC A ENVOYER DES INSTRUCTIONS A VOTRE BANQUE POUR DEBITER VOTRE COMPTE, ET VOTRE BANQUE A DEBITER VOTRE COMPTE CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS DU SNEC CFTC.

VOUS BENEFICIEZ DU DROIT D'ETRE REMBOURSE PAR VOTRE BANQUE SELON LES CONDITIONS DECRITES DANS LA CONVENTION QUE VOUS AVEZ PASSEE AVEC ELLE. UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DOIT ETRE PRESENTEE DANS LES 8 SEMAINES SUIVANT LA DATE DE DEBIT DE VOTRE COMPTE POUR UN PRELEVEMENT AUTORISE.

Référence unique du mandat (RUM) : _____

Ce numéro sera affecté automatiquement au premier prélèvement. Il vous sera communiqué ultérieurement par votre section départementale.

Nom, prénom et adresse du débiteur

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

C.P. :VILLE :

Désignation du compte à débiter
(joindre obligatoirement un RIB)

IBAN – NUMERO D'IDENTIFICATION INTERNATIONAL DU COMPTE BANCAIRE

BIC – CODE INTERNATIONAL D'IDENTIFICATION DE VOTRE BANQUE

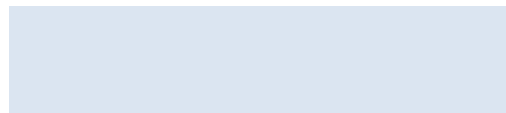
TYPE DE PAIEMENT

PAIEMENT RECURRENT/REPETITIF

PAIEMENT PONCTUEL

FAIT A :

SIGNATURE



LE :

NOTE : VOS DROITS CONCERNANT LE PRELEVEMENT SONT EXPLIQUES DANS UN DOCUMENT QUE VOUS POUVEZ OBTENIR AUPRES DE VOTRE BANQUE.

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRESENT MANDAT, QUI DOIT ETRE COMPLETE, SONT DESTINEES A N'ETRE UTILISEES PAR LE CREANCIER QUE POUR LA GESTION DE SA RELATION AVEC SON CLIENT. ELLES POURRONT DONNER LIEU A L'EXERCICE, PAR CE DERNIER, DE SES DROITS D'OPPOSITION, D'ACCES ET DE RECTIFICATION TELS QUE PREVUS AUX ARTICLES 38 ET SUIVANTS DE LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES.